

**Bonjour !**

Nous vous adressons ce jour notre « Flash Info » estival des mois de juillet et août 2007. Utilisant le courriel, il a pour objectif de garder le contact avec vous.

L'équipe du CNV reste à votre disposition durant tout l'été que nous vous souhaitons par ailleurs fort agréable !



**A vos agendas !**

**Le CNV à votre rencontre à l'occasion des festivals**



**Catherine Giffard** se rendra du 10 au 13 août au Festival du Bout du Monde.

Pour convenir d'un rendez-vous avec elle en amont, merci de la contacter par mail :

[catherine.giffard@cnv.fr](mailto:catherine.giffard@cnv.fr)

**Cathy Damour**, responsable du secteur des activités de production sera présente sur de nombreux festivals en juillet : Le Rock dans tous ses Etats à Evreux ; Les Suds à Arles ; Les 3 Eléphants à Lassay Les Châteaux ; Les Vaches au Gallo à Louvigné du Désert ; Le Chien à Plumes à Langres ; De Bouche à Oreilles à Parthenay ; Ososphère à Strasbourg ; Les Rockomotives à Vendôme et en août : Le Chien à Plumes à Langres ; De Bouche à Oreilles à Parthenay ; Ososphère à Strasbourg ; Les Rockomotives à Vendôme.

Pour convenir d'un rendez-vous avec elle en amont, merci de la contacter par mail :

[cathy.damour@cnv.fr](mailto:cathy.damour@cnv.fr)

Le **calendrier 2007 des commissions** est en ligne : cliquez [ici](#) !

**Commission 1 "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises"**, séances du :

11 octobre réception\* le 27 septembre au plus tard

29 novembre réception\* le 15 novembre au plus tard

**Commission 2 « festivals »**, les dates limites de retour des formulaires de demande et des fichiers sont :

Séance du 2 octobre réception\* le 4 septembre au plus tard

Séance du 27 novembre réception\* le 30 octobre au plus tard

**Commission 3 "Structuration et développement professionnels"**, séance du :

9 octobre réception\* le 11 septembre au plus tard

**Commission 45 "Production"**, séances du :

25 septembre réception\* le 30 août au plus tard

18 octobre réception\* le 20 septembre au plus tard

08 novembre réception\* le 11 octobre au plus tard

06 décembre réception\* le 08 novembre au plus tard

**Commission 45 « Aides aux 1ères parties »**, séances du :

25 septembre réception\* le 18 septembre au plus tard

18 octobre réception\* le 11 octobre au plus tard

08 novembre réception\* le 31 octobre au plus tard

06 décembre réception\* le 29 novembre au plus tard

*A noter que les dates limites de réception\* des formulaires et des fichiers de la commission 45 pour les 1ères parties ne sont pas les mêmes que pour la production.*

**Commission 6 « Aménagement et équipement des salles de spectacles »**, séances du :

10 octobre réception\* le 12 septembre au plus tard

21 novembre réception\* le 24 octobre au plus tard

**Commission 7 « Activité des salles de spectacles »**, séances du :

04 octobre réception\* le 06 septembre au plus tard

04 décembre réception\* le 06 novembre au plus tard

**Commission 8 « Résidences musiques actuelles »**, séance du :

13 novembre réception\* le 1er octobre au plus tard

**En ce qui concerne les subventions aux festivals, nous vous rappelons que pour obtenir le deuxième versement des attributions, l'ensemble des pièces suivantes doit impérativement être fourni au CNV dans un délai de 6 mois après la fin de la manifestation : le compte-rendu de l'opération, le budget réalisé**

reprenant la grille budgétaire du CNV sous format électronique, les copies des bulletins de paie des artistes et des techniciens employés par le festival et un relevé d'identité bancaire. A défaut, aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être examinée pour l'édition suivante.

\* Nous attirons votre attention sur le fait que ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais la date de réception par le CNV de votre demande d'aide.



## Le CNV a publié son rapport d'activité 2006.

Le CNV a publié en ligne sur [son site](#) le 25 juin dernier son rapport d'activité portant sur l'année 2006. Ce document, loin d'être un simple exercice statutaire, rend compte de la façon la plus éclairante possible de l'action du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz.

Le document est téléchargeable sur le site [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr) rubrique « Centre de Ressources ». Il peut également être obtenu par courrier postal sur simple demande par mail adressée à : [frederic.rosenthal@cnv.fr](mailto:frederic.rosenthal@cnv.fr)

Parallèlement, le CNV publiera courant août et pour la deuxième année consécutive ses éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles. Cette publication concernera la diffusion en 2006 et permettra un comparatif avec la diffusion en 2005.



## Le CNV lance une enquête économique et sociale annuelle auprès des entreprises de spectacles de variétés et de musiques actuelles.

Après avoir exploré la diffusion du spectacle de variétés et de musiques actuelles, le CNV progresse en 2007 dans la connaissance de ce secteur, en conduisant, désormais annuellement, une enquête économique et sociale auprès des entreprises de spectacles exerçant une activité dans le champ des musiques actuelles et des variétés au sens de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants\*.

Grâce à cette étude, qui associe d'autres organismes pour garantir la meilleure articulation possible avec les dispositifs de connaissance existants, le CNV entend :

- Améliorer d'année en année la connaissance et la reconnaissance du secteur et de ses entreprises dans toute leur diversité,
- Comprendre et anticiper leurs évolutions et les doter progressivement d'outils de suivi et de gestion.

Cette action s'inscrit dans la mission d'intérêt général du CNV de mise en œuvre d'un centre de ressources sur l'environnement économique et social du spectacle vivant et **c'est dans cette optique que l'ensemble de la profession est invité à se mobiliser**. La population enquêtée sera plus vaste que les seuls affiliés du CNV, notamment grâce au partenariat noué avec [l'Irma](#) qui met à disposition, exclusivement pour les besoins de cette enquête, une partie de sa base de données. En outre, les entreprises qui n'auraient pas été sollicitées pourront obtenir toutes informations auprès du centre de ressources du CNV.

Pour cette première édition, un questionnaire sera adressé début septembre 2007 aux entreprises de spectacles et une série d'entretiens approfondis avec quelques structures, à l'automne, permettra d'approfondir le questionnement.

La restitution des premiers résultats est prévue pour la fin de l'année 2007.

**Il est essentiel de préciser que cette enquête est distincte des missions de perception et de redistribution du CNV. En aucun cas les informations individuelles recueillies dans ce cadre ne seront communiquées, ni au sein du CNV, ni à l'extérieur.**

\* Ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée



## De nouvelles dates en régions pour la tournée d'information du CNV

Dans le but de mieux se faire connaître d'un nombre croissant d'interlocuteurs, le CNV reprend la route des régions françaises pour rencontrer tous les professionnels du secteur. D'ici la fin 2007, la Bourgogne, la Lorraine, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire, l'Auvergne, la Champagne-Ardenne, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, la Picardie, l'Alsace, Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne vont accueillir les réunions d'information du CNV.

Ces réunions consistent en une présentation du CNV, suivie d'une séance de questions/réponses sur les diverses facettes de ses activités et de son fonctionnement : perception de la taxe sur les spectacles de variétés, licences d'entrepreneurs de spectacles et affiliation au CNV, mécanismes d'aides du CNV en faveur des salles (activité et équipement), des festivals, des tournées, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides à la promotion des spectacles, activité « ressources » du CNV,...

Ces rencontres sont libres d'accès mais il est impératif de confirmer votre présence par mail à : [frederic.rosenthal@cnv.fr](mailto:frederic.rosenthal@cnv.fr)

Les prochains rendez-vous fixés avec les professionnels sont :  
Pays-de-la-Loire le vendredi 7 septembre dès 14h30 (Nantes / DRAC)  
Lorraine le lundi 10 septembre dès 14h30 (Nancy / DRAC)  
Bourgogne le vendredi 14 septembre dès 14h30 (Dijon / DRAC)



### **N'oubliez pas de tenir informé le CNV de vos changements de situation**

L'affiliation au CNV est liée à la détention d'une ou plusieurs licences. Cette affiliation est notamment nécessaire pour pouvoir faire des demandes d'aides au CNV.

Nous vous informons qu'en cas de changement de titulaire de licence dans votre structure ; vous devez en informer le CNV au même titre que vous en informez la DRAC.

En cas de changement de « nom » de votre structure (le n° de siret devant rester le même), vous devez nous faire parvenir les documents officiels suivants :

- kbis et parution au journal pour les sociétés
- déclaration en préfecture et parution au JO pour les associations
- pour les structures ne relevant pas du registre du commerce ou de la préfecture, les documents officiels de changement de nom.

Nous voulons aussi attirer l'attention de nos affiliés qu'en cas de vente – cession - fusion d'une société inscrite au RCS - il est très important de nous faire parvenir les documents officiels juridiques justifiant ces modifications ainsi qu'un exemplaire du kbis. En effet, sans ces informations vos dossiers de demandes d'aides peuvent être bloqués ou rejetés

Enfin, en cas de redressement judiciaire, merci de nous communiquer dans les délais toutes informations nécessaires à notre gestion.

**Un formulaire de mise à jour vous parvient tous les ans. Si des modifications interviennent entre temps, merci de nous en tenir informé, ainsi notre fichier des affiliés pourra être régulièrement actualisé et opérationnel.**



### **Les nouveaux formulaires 2007 de déclaration de la taxe sur les spectacles de variétés sont en ligne !**

Vous avez la possibilité d'effectuer vos déclarations à l'aide de trois types de formulaires :

- **Par représentation**, à l'aide du "formulaire de déclaration isolée" ;
- **Mensuellement**, à l'aide du "formulaire de déclaration mensuelle groupée" ;
- **Plus spécifiquement lorsqu'il s'agit d'un festival.**

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) !



### **Mouvement !**

**Irène Casteig** quitte le poste de responsable du secteur « Salles de spectacles » du CNV.

Elle est remplacée depuis le 2 juillet par **Jean-François Paux**, créateur et dirigeant de la Lune des Pirates, ancien directeur des affaires culturelles de la ville de Gisors, programmateur de nombreux festivals et chargé de mission pour les questions portant sur le Zénith de la ville de Rouen. Il est désormais, au CNV, en charge de la gestion des programmes d'aides à l'équipement (commission 6), à l'activité des salles de spectacles (commission 7) et aux résidences (commission 8). Il assure également le suivi du programme Zénith et la gestion opérationnelle des activités commerciales d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.



CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ

Flash Info - Juillet Août 2007

Si votre gestionnaire de mail est configuré pas défaut sur « texte brut »,  
basculez en « format html » pour une lecture plus conviviale.  
Une version au format PDF est également jointe au présent mail.

Notre fichier d'adresses e-mail a été réactualisé.

Merci de nous faire part de vos éventuels souhaits relatifs aux adresses des destinataires.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978,  
vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui  
vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant,  
veuillez vous adresser au CNV, 9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci d'adresser un mail à [frederic.rosenthal@cnv.fr](mailto:frederic.rosenthal@cnv.fr)  
Merci pour votre aide et compréhension.

**Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40**  
**[frederic.rosenthal@cnv.fr](mailto:frederic.rosenthal@cnv.fr) / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>**